



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
SUPERVISION BANCAIRE

Direction générale Finances
Division Budget et contrôle de gestion

ECB-PUBLIC

[Ceci est un message autorisé envoyé par la Banque centrale européenne (BCE)]

Veuillez utiliser ce lien

<https://www.bankingsupervision.europa.eu/pdf/291fab8ddc7235156598/html/index.en.html> si vous voulez lire cette lettre dans une autre langue.

Numéro de référence : []

Nom du débiteur de redevance : []

Madame/Monsieur,

Nous vous adressons ce courriel en votre qualité de débiteur de redevance enregistré auprès de la BCE sur le [portail en ligne concernant les redevances de surveillance prudentielle](#).

Nous vous informons que les avis de redevance pour l'année 2018 seront émis en décembre 2018 et que les paiements devront être effectués en janvier 2019.

Si vous souhaitez, entre-temps, [évaluer votre redevance](#), la section correspondante du site Internet de la BCE consacré à la supervision bancaire a été mise à jour et contient à présent les informations relatives à la période de redevance 2018. Nous vous rappelons que les informations fournies visent uniquement à vous aider dans l'estimation de votre redevance. La BCE calcule votre redevance sur la base des facteurs de redevance que vous lui transmettez. Le montant exact qu'elle percevra sera indiqué dans votre avis annuel de redevance.

Si vous rencontrez des problèmes informatiques (absence d'autorisation ou mot de passe ayant expiré, par exemple), veuillez vous adresser à l'équipe d'assistance technique (SSM.SupervisoryFees@ecb.europa.eu).

Pour toute question au sujet de vos obligations ou de tout autre point concernant les redevances de surveillance prudentielle, rendez-vous sur le [site Internet de la BCE consacré à la supervision bancaire](#). La BCE se tient également à votre disposition pour vous apporter toute l'aide nécessaire, par courriel de préférence (SSM-fee-enquiries@ecb.europa.eu).

Salutations distinguées,

L'équipe de la BCE chargée des demandes d'information sur la redevance MSU